

**CEREMONIE DE DEDICACE DE L'OUVRAGE « SAUVONS
L'IMPOT POUR PRESERVER L'ETAT »**

HOTEL LA FALAISE DE YAOUNDE LE 14 FEVRIER 2018

NOTE DE LECTURE DE L'OUVRAGE

DE

M. ALAIN SYMPHORIEN NDZANA BILOA

« SAUVONS L'IMPÔT POUR PRESERVER L'ETAT »

Par

MONSIEUR LE PROFESSEUR BEKOLO-EBE BRUNO

***RECTEUR HONORAIRE DES UNIVERSITES DE YAOUNDE II ET DE
DOUALA***

PRESIDENT DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES AGREGES

La théorie de la politique économique assigne à celle-ci, trois fonctions, constitutives de ce qu'on appelle la trilogie de Musgrave, du nom du couple d'économistes américains, Richard et Peggy Musgrave qui l'ont identifié. Il s'agit des fonctions d'allocation, de redistribution et de stabilisation. Et parmi les instruments de politique économique, les plus utilisés par le décideur public, pour assurer cette trilogie, il y a la politique fiscale.

- Comme politique d'allocation, elle joue un rôle important dans la formation des prix. Elle modifie par exemple les prix relatifs entre les biens et services, entre le travail et le capital. Ainsi par exemple, l'impôt sur le revenu modifie les arbitrages entre le travail et le loisir, alors qu'une taxe sur les importations peut modifier le rapport concurrentiel entre les produits étrangers qu'elle renchérit, par rapport aux produits locaux. Ces modifications agissent sur la manière dont les agents économiques décident de l'allocation de leur ressources. La fiscalité peut aussi servir à la correction des imperfections du marché, et à la réalisation de l'optimum social, par exemple en protégeant l'environnement, contre les externalités produites par l'activité des entreprises, comme c'est le cas les taxes sur la pollution de l'air.
- En matière de redistribution, elle modifie la répartition des revenus entre les riches et les pauvres, entre les familles et les célibataires, entre les générations. Elle permet à l'Etat de faire des transferts entre les catégories sociales, et intergénérationnelles, dont l'objectif est d'assurer le passage d'une justice rétributive à une justice distributive, qui porte la protection sociale.
- S'agissant de la fonction stabilisatrice, la fiscalité constitue un moyen privilégié, pour l'Etat, d'agir sur la conjoncture, de manière contracyclique, soit pour impulser l'activité en phase de ralentissement, soit pour en maîtriser les emballements en phase de surchauffe, soit pour opérer des lissages budgétaires, lorsque les stabilisateurs automatiques produisent leur effet, en réduisant son endettement, en constituant une réserve budgétaire, ou en restructurant la dépense publique.

La capacité de la fiscalité à assurer cette trilogie traditionnelle est cependant aujourd'hui mise à rude épreuve par la mondialisation qui exerce un effet d'érosion du champ fiscal de l'Etat dont le pouvoir fiscal est chaque jour ébranlé par la complexification des rapports économiques internationaux, et fortement contraint par les caractéristiques de cette mondialisation, en particulier l'informalisation qu'entraîne le développement du numérique et du virtuel, la déterritorialisation des opérations, la modification des conditions concurrentielles entre les pays sur les différents marchés.

Cette érosion du pouvoir fiscal des Etats, est au cœur de la stimulante réflexion que nous offre *M. Alain Symphorien Ndzana*, dans son nouvel ouvrage **Sauvons l'impôt pour préserver l'Etat**, publié récemment, en janvier 2018, à Paris, aux **Editions du Panthéon**. Cet ouvrage dont le titre est en lui-même un programme, est un cri d'alarme et une invitation pressante à faire front contre cette banalisation de l'évitement de l'impôt par la fraude, l'informalisation, l'évasion, et ce que l'auteur appelle « l'ubérisation » de l'économie. Ces phénomènes, particulièrement destructeurs des économies fragiles comme les nôtres, sont d'autant plus pervers que la coopération internationale, en matière de fiscalité, semble évoluer suivant une progression arithmétique, alors que les techniques de fraude et l'ingénierie de l'évitement fiscal, suivent elles une progression géométrique. M. Ndzana nous en fait la démonstration en structurant son analyse en trois chapitres, dont il faut apprécier la progression logique.

- Le premier chapitre (chapitre préliminaire dans l'ouvrage) plante le décor du processus d'érosion du pouvoir fiscal de l'Etat. Il décrit ainsi les modalités de survenance de l'hémorragie fiscale, dans laquelle l'optimisation fiscale joue désormais un rôle déterminant, apportant la preuve de ce que la fraude se normalise pour se donner un brevet d'honorabilité, en se présentant sous les couleurs du génie qui sait tirer avantage de la rationalité de l'intérêt égoïste de l'entreprise, pour optimiser l'incomplétude des dispositifs législatifs et réglementaires publics et de la compétition entre les Etats. C'est ce qui a permis par exemple à Google de faire échec au fisc français, en faisant annuler, par la justice française, le 12 juillet 2017, un redressement de 1,115 milliards d'euros que celui-ci lui a infligé. On appréciera particulièrement dans ce chapitre, la qualité de l'exposé que l'auteur fait du phénomène de l'informalisation, dans sa double dimension : d'une part, ce que nous appelons « l'informel du pauvre », qui caractérise les économies comme celle du Cameroun, et d'autre part, ce qu'on peut appeler, « l'informel du riche », lié au développement du numérique, qui est à l'origine de « l'ubérisation » de l'économie, et dont les effets pervers affectent aussi bien les pays développés que les pays en développement.
- Le deuxième chapitre (chapitre premier de l'ouvrage), est consacré à un exposé des efforts déployés par les Etats pour enrayer le mouvement d'évitement, et récupérer les positions perdues sur le front de la bataille contre la perte du pouvoir fiscal. Ces efforts sont internes, visant d'une part à élargir l'assiette fiscale, et d'autre part à sécuriser les recettes produites par cette assiette, en mettant en place des stratégies et

des outils d'endiguement de l'hémorragie fiscale. Le renforcement des capacités des administrations fiscales, le développement de la production des informations et surtout les dispositifs répressifs occupent ici une place importante. Mais ces efforts ne peuvent avoir d'efficacité significative, dans un monde globalisé, que si la coopération internationale se déploie pour assurer la coordination des efforts nationaux et créer des synergies. Ainsi se sont mises en place des instances institutionnelles et réglementaires, aussi bien dans un cadre bilatéral qu'au niveau multilatéral, pour faire de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition fiscale, un véritable bien public international.

- Le chapitre troisième (Chapitre deuxième de l'ouvrage), évalue cet effort pour en souligner les limites d'une part, et pour proposer d'autre part, les termes de référence de ce qui peut s'analyser comme un nouvel agenda dont l'enjeu est une réforme globale du système fiscal international. S'agissant des limites, M.Ndzana met en lumière le caractère empirique et surtout suranné d'un système fiscal international fondé sur le territoire national, alors que l'espace mondial tend à s'homogénéiser, et à diluer dans un espace flou, les territoires fiscaux nationaux, grâce à l'ubérisation, ce dont par exemple use et abuse la fameuse GAFAA (Google, Apple, Facebook, Amazon, Airbnb), pour échapper à l'impôt dans les espaces nationaux. Il souligne les limites et contradictions de la coopération internationale, tiraillée entre des intérêts nationaux pas toujours convergents, comme l'illustre l'affaire opposant l'UE d'une part, Apple et l'Irlande d'autre part, ce que l'auteur appelle à juste titre « l'imbroglia Union Européenne-Apple-Irlande-Etats-unis ». La mise en évidence de ces limites lui permet alors de relever les facteurs constitutifs des entraves faisant obstacle à la réforme du système fiscal international. Ayant alors posé avec lucidité et clarté le diagnostic, M. Ndzana conclut son analyse par des propositions de termes de référence de ce qui lui apparaît comme l'urgence de ce temps, réformer le système fiscal international. Il en définit les objectifs la méthodologie, et les axes de déploiement.

Il s'agit manifestement là, d'un agenda ambitieux, dont l'enjeu est d'une part, le développement des économies en développement pour lesquels se posent avec acuité la nécessité et l'urgence de la disponibilité d'une masse critique de ressources, pour financer l'effort productif et la capacité à créer un surplus suffisant pour un saut qualitatif dans les conditions de vie des populations, et d'autre part, garantir l'équilibre mondial en réduisant les écarts de développement et en se donnant les moyens de la sauvegarde de l'environnement dans une perspective de développement durable. La réforme devrait de ce fait tendre à donner au système une efficacité optimale, lui créer

des conditions de réalisation de l'équité, permettre une régulation minimisant les risques d'externalités fiscales négatives, assurer un niveau de prélèvement conséquent sur les activités des entreprises multinationales. M. Ndzana conclut alors sa réflexion avec la certitude optimiste que « *La mise en place d'une fiscalité globale subsidiaire ainsi que d'une organisation intergouvernementale universelle et chargée de coordonner la coopération internationale en matière de fiscalité sera assurément salvatrice* »(p.249).

On ne peut que souhaiter, avec lui, que cet agenda se réalise et se couronne de manière aussi positive. C'est aussi le souhait que nous formulons à cet ouvrage dont il faut saluer la profondeur et en même temps la continuité avec le précédent ouvrage que ce haut fonctionnaire nous a offert il ya un an, et dont la réflexion était centré sur le rôle de la fiscalité comme levier d'émergence des économies africaines, le Cameroun étant alors pris comme référence analytique. Il faut lui savoir gré d'avoir tenu l'engagement que nous lui avons alors imposé comme exigence, celle de prolonger le plaisir de ce festin intellectuel, par la production d'un nouvel ouvrage. Le pari ici est tenu et surtout bien tenu et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Ce livre, de lecture fluide, doit se trouver dans les mains de tous ceux qui décident de la mobilisation des ressources pour le développement, tout comme il doit devenir, comme d'ailleurs celui qui l'a précédé, une référence dans les bibliothèques de nos universités et centres de recherches. Etudiants et chercheurs y trouveront en effet ce que l'on peut faire de mieux en termes d'alliance fructueuse entre la réflexion théorique et l'observation empirique, entre la pensée et la praxis, pour problématiser la question du développement et de l'accumulation des ressources qui le financent. Il est heureux que notre haute fonction publique ait de telles valeurs qui l'honore, par leur capacité à produire la connaissance en capitalisant et en optimisant leur expérience. Puisse M.Ndzana continuer à être d'une si heureuse productivité, sur la longue période pour nous offrir d'agréables moments comme celui que nous procure, et que procurera aux lecteurs que nous souhaitons très nombreux, la lecture de sa nouvelle publication.